



# QUESTIONS FRÉQUENTES...



LE GUIDE D'INFORMATION AUX PARENTS SE RETROUVE SUR  
NOTRE SITE INTERNET <http://duparchemin.csp.qc.ca/>

- **QUEL EST L'HORAIRE DE L'ÉCOLE ?**

*Précolaire : 8 h 10 à 11 h 28*

*13 h à 14 h 25*

*Primaire : 8 h 10 à 11 h 35*

*13 h à 15 h 25*

- **À QUELLE HEURE MON ENFANT PEUT-IL ARRIVER À L'ÉCOLE ?**

*À partir de 6 h 45 s'il va au service de garde.*

*S'il ne va pas au service de garde, il y a de la surveillance dans la cour et peut donc arriver à l'école :*

*Le matin à partir de 8 h*

*Le midi à partir de 12 h 55*

*Le service de garde est ouvert à partir de 6h 45 le matin et ferme à 18 h le soir.*

- **QUE FAIRE SI MON ENFANT S'ABSENTE DE L'ÉCOLE ?**

*Il faut laisser un message dans la boîte vocale de l'école (450) 461-5906 poste 5 ainsi que dans la boîte vocale du service de garde au poste 6 s'il y est inscrit.*

- **QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE DE FERMETURE D'ÉCOLE (TEMPÊTE) ?**

*Je peux consulter le site internet de la commission scolaire <http://csp.ca/> à partir de 6 h 30 ou écouter les stations de radio et de télévision. Le service de garde est également fermé lors de fermeture de l'école.*

- **PAR QUELLE PORTE MON ENFANT DOIT-IL ENTRER ET SORTIR DE L'ÉCOLE ?**

*Pour l'enfant qui fréquente le Service de garde :*

*S'il arrive avant 8 h, il doit utiliser la porte principale pour se rendre au service de garde.*

*À partir de 8 h, il doit se rendre sur la cour d'école en passant par l'extérieur comme les élèves marcheurs.*

*Pour les élèves marcheurs :*

*Pour l'arrivée à l'école, l'élève doit se rendre sur la cour d'école. En cas de pluie, il entrera dans l'école par une des portes (côté des grands ou des petits) de la cour d'école à partir de 8 h ou 12 h 55.*

***Notez que** les élèves peuvent entrer d'un côté ou de l'autre de la cour d'école et doivent par la suite se rendre du côté de leur niveau.*

*Pour la sortie :*

*L'élève au préscolaire rejoindra son parent par la porte des maternelles, devant l'école. Une des enseignantes du préscolaire l'accompagnera.*

*L'élève au primaire doit sortir par une des deux portes donnant sur la cour d'école, selon son niveau (à droite → côté des petits, pour la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année et, à gauche → côté des grands, pour la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année).*

- **MON ENFANT PEUT-IL UTILISER LA PORTE PRINCIPALE LE MIDI ET À LA FIN DES CLASSES QUAND JE VIENS LE CHERCHER ?**

*Non, il doit utiliser la porte attitrée à son niveau.*

- **QU'EST-CE QUE MON ENFANT DOIT FAIRE S'IL EST EN RETARD ?**

*Il doit entrer par la porte principale et se présenter au secrétariat pour signaler son retard et prendre son billet de retard.*

- **QUE DOIS-JE FAIRE SI JE DOIS ALLER CHERCHER MON ENFANT DURANT LES HEURES DE CLASSE ?**

*Je me présente au secrétariat en passant par la porte principale.*

- **OÙ METTRE LES COLLATIONS ET LES REPAS ?**

*Au **préscolaire**, les collations doivent être placées dans le sac d'école tandis que le repas doit être placé dans la boîte à lunch.*

*Il est important de bien identifier les plats au nom de l'enfant.*

*Les élèves qui fréquentent le service de garde et qui arrivent **avant 8h** doivent déposer leur repas principal, s'il est à réchauffer, dans un bac identifié au nom de son groupe.*

- **EST-CE QUE MON ENFANT PEUT APPORTER UN REPAS À RÉCHAUFFER ?**

*Si votre enfant fréquente le **service de garde**, il peut apporter un repas à réchauffer. Par contre, s'il est au **service des dîneurs**, il doit apporter un repas froid ou qui n'est pas à réchauffer.*

*Il est également possible de commander des repas avec notre service de traiteurs [Les petits chefs](#).*

- **EST-CE QUE MON ENFANT PEUT VENIR MANGER À LA MAISON OCCASIONNELLEMENT, S'IL EST INSCRIT AU SERVICE DE GARDE OU AU SERVICE DES DÎNEURS ?**

*Si vous autorisez votre enfant à manger à la maison, vous devez lui remettre un **billet daté et signé** à cet effet, que celui-ci remettra à son éducatrice ou à sa surveillante du dîner avant de quitter pour la maison.*

- **EST-CE POSSIBLE POUR UN PARENT DE CIRCULER DANS L'ÉCOLE PENDANT LES HEURES DE CLASSE OU DU SERVICE DE GARDE ?**

*Non, en tout temps vous devez vous présenter au secrétariat ou à l'accueil du service de garde. Seules les personnes autorisées peuvent circuler dans les corridors.*

- **QUE DOIS-JE FAIRE SI JE VEUX COMMUNIQUER AVEC UN ENSEIGNANT OU UN INTERVENANT ?**

*Je peux inscrire une note à l'agenda, écrire un courriel ou laisser un message au secrétariat. Il est très important de dater le message et d'y inscrire le nom de l'enfant.*

- **LES PARENTS PEUVENT-ILS UTILISER LE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE ?**

*NON, le stationnement de l'école ne peut être utilisé pour vous garer ou pour faire descendre les enfants.*

*Vous devez utiliser le débarcadère prévu à cet effet, sur le côté de l'école.*